

# NORME EN 1004 POUR LES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

Modifications actuelles



**H  
Y  
M  
E  
R**

## Informations relatives à la norme modifiée

Les normes sont des règles techniques reconnues et comprennent des spécifications pour la fabrication et le contrôle ainsi que des recommandations pour l'utilisation des produits. La norme européenne EN 1004 s'applique aux plates-formes de travail et échafaudages roulants. À partir du 1er février 2021, une nouvelle version de cette norme entrera en vigueur. Après une période de transition jusqu'au 30.11.2021, les fabricants ne pourront mettre en circulation que des échafaudages roulants correspondants à la nouvelle version s'ils indiquent la conformité à la norme.

### 1. Élargissement du champ d'application de la norme

Alors que l'ancienne version de la norme EN 1004 ne s'appliquait qu'aux plates-formes de travail mobiles et échafaudages roulants à partir d'une hauteur de 2,5 mètres, il n'y a plus de restriction concernant la hauteur minimum dans la nouvelle version. Les plus petits échafaudages roulants sont maintenant pris en compte dans la norme.

**La norme EN 1004 concerne les plates-formes de travail mobiles et les échafaudages roulants dès une hauteur de 0 mètre.**

### 2. Montage, modification et démontage en toute sécurité

Selon la nouvelle version de la norme EN 1004, les plates-formes de travail mobiles doivent être conçues afin de pouvoir être montées, modifiées et démontées sans qu'un dispositif anti-chute soit nécessaire. Cela signifie qu'à chaque étape du montage ou du démontage, une protection latérale doit être assurée en permanence. Les pièces du garde-corps et les entretoises pour le niveau supérieur doivent donc pouvoir être mises en place de l'une des manières suivantes :

- Depuis le sol
- Depuis la plate-forme du dessous
- Par la trappe d'accès de la plate-forme (« par la trappe »)

**Il faut assurer un montage, une transformation et un démontage en toute sécurité avec une protection latérale permanente.**





### **3. Écartement maximum des plates-formes**

Afin de réduire le risque de chute lors du montage, du démontage et de l'accès à l'échafaudage roulant, l'écartement entre deux plates-formes doit à l'avenir être de 2,25 mètres maximum. La plate-forme inférieure doit être placée à une hauteur de 3,40 mètres maximum.

**Écartement maximum des plates-formes 2,25 mètres max.**

**Première plate-forme à 3,40 mètres de hauteur max.**

### **4. Nouvelles exigences en matière de statique**

Afin d'accroître la stabilité des plates-formes de travail mobiles et des échafaudages roulants, la norme EN 1004 fixe à l'avenir de nouvelles exigences pour le calcul statique. Cela peut entraîner une modification des exigences de lestage des fabricants.

**Lors de l'utilisation, il faut tenir compte des exigences éventuellement modifiées des fabricants concernant le lestage des échafaudages roulants.**

**La gamme HYMER offre déjà des solutions éprouvées avec un système de montage et démontage en sécurité conforme à la nouvelle version de la norme EN 1004.**

## Questions et réponses relatives à la norme modifiée

### Quel impact aura la norme modifiée sur le commerce ?

Après la parution de la nouvelle norme, les échafaudages roulants qui ont été construits selon l'ancienne norme ne sont pas automatiquement considérés comme non sûrs, et restent donc juridiquement conformes après le changement de norme. Les échafaudages roulants conformes à l'ancienne norme qui se trouvent à l'entrepôt ou en stock peuvent toujours être vendus ou loués dans le commerce.

### Quel impact aura la norme modifiée pour les utilisateurs ?

Les utilisateurs privés ou professionnels ne sont pas tenus d'échanger leurs échafaudages roulants par de nouveaux, ou de les mettre à niveau. Selon la réglementation en matière de sécurité au travail, les utilisateurs professionnels sont toutefois toujours tenus d'évaluer régulièrement l'adéquation de leurs outils de travail avec leur finalité dans le cadre d'une évaluation des risques, ainsi que d'évaluer leur état technique en matière de sécurité. Il convient de tenir compte d'éventuelles modifications des exigences de lestage des fabricants.

En cas d'achat de nouveaux échafaudages roulants, nous recommandons aux utilisateurs professionnels de veiller la conformité à la nouvelle norme EN 1004.

### Les échafaudages roulants existants peuvent-ils être mis à niveau et correspondent-ils alors à la nouvelle norme ?

Les échafaudages roulants sont en général composés d'un assemblage d'un certain nombre d'éléments individuels choisis (p. ex. pièces de cadre, entretoises, plates-formes)

qui sont disponibles séparément. Un échafaudage roulant conçu selon l'ancienne norme peut être mis à niveau facilement et conformément à la norme en ajoutant des éléments supplémentaires selon les nouvelles exigences du fabricant.

### Qu'est-ce qui permet de déterminer qu'un échafaudage roulant est fabriqué conformément à la nouvelle norme ?

Le fabricant doit indiquer la norme selon laquelle l'échafaudage roulant a été fabriqué tant dans les instructions d'utilisation que sur les autocollants du produit généralement apposés sur les plates-formes de l'échafaudage roulant. Si la date de parution de la norme n'est pas mentionnée sur l'autocollant, l'échafaudage roulant doit toujours correspondre à la version la plus récente de la norme.

### Après la fin de la période de transition, les fabricants ont-ils encore le droit de commercialiser des échafaudages roulants qui ne sont pas conformes à la nouvelle norme EN 1004 ?

En principe, il est permis de commercialiser des produits qui ne correspondent pas à une norme existante. Le fabricant est toutefois responsable de la sécurité de ces produits et doit garantir qu'il n'existe pas de risque pour l'utilisateur.